

 <p>Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale HÉRAULT</p> <p>Extrait du registre des délibérations du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault</p> <p>2025-D-009</p>	<p>Convoqué le 6 mars 2025, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault s'est réuni à l'antenne du CDG de Cazouls-lès-Béziers, le 17 mars 2025 à 10h00.</p> <p>Présents: Philippe VIDAL, Eliette CHARPENTIER, Philippe DOUTREMEPUICH, Séverine SAUR, André ARROUCHE, Jean BLANQUEFORT, Sylvie MILHAU LHERMET, Sylvie TOLUAFE, Jean-François GUIBBERT, Yves ROBIN, Myriam GAIRAUD, Viviane ROUQUET TAFANI et Jordan DARTIER.</p> <p>Absents ayant voté par procuration en application du 3^{ème} alinéa de l'article 25 du décret du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion : Frantz DENAT, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, René VERDEIL, Marc ROUVIER et Emilie CABELLO.</p> <p>Objet : Révision de la tarification de la mission archives et modification des conventions d'intervention.</p>
--	--

Le Conseil d'administration du Centre gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34),

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.452-40 ;

CONSIDERANT

Depuis sa création en 2001, la Mission archives du CDG 34 (MA CDG 34) a accompagné plus de 160 communes, intercommunalités et établissements publics dans le classement et la valorisation de leurs archives.

À travers la Mission archives, le CDG 34, en collaboration avec le Conseil départemental de l'Hérault, a eu à cœur d'offrir un service de qualité à un coût supportable pour les collectivités ; le soutien financier du Département s'élevant à 93 000 € en 2024.

Aujourd'hui, la MA CDG 34 est composée de 6 archivistes diplômés et expérimentés dont 4 contractuels. Elle est confrontée à la hausse générale des coûts, ainsi qu'à la probable baisse, voire suppression, de la subvention accordée par le Conseil départemental de l'Hérault.

Malgré une modification du tarif en mars 2024, elle ne parvient pas à atteindre l'équilibre budgétaire. En effet, la répercussion des nouveaux tarifs n'est pas à effet immédiat : le délai de début d'intervention est d'un an et les missions peuvent s'étaler sur plusieurs exercices en raison du nombre de jour de travail (parfois plus

de 200) ou en raison de l'impossibilité de travailler dans la collectivité (absence de locaux adaptés, absence de chauffage/clim...).

Compte tenu de l'ensemble des charges supportées par la mission, ses dépenses 2025 sont estimées à 471 000 € et son coût de revient s'élèverait donc en réalité à 480 € la journée. Une hausse du tarif journalier de la Mission archives du CDG 34 est donc nécessaire pour assurer sa pérennité.

En conséquence, sont présentés ci-dessous des exemples d'application de ce nouveau tarif à compter d'avril 2025.

	Dates de signature des conventions	Jours de travail prévus	Tarif initial 200 €	Tarif initial 350 €	Simulation nouveaux tarifs 480 €	Hausse simulée
Saint-Gervais-sur-Mare	05/02/2024	108	21 600 €		51 840 €	+140%
Olonzac	06/05/2024	47	9 400 €		22 560 €	+140%
Sussargues	19/07/2024	91		31 850 €	43 680 €	+37%
Carlencas-et-Levas	08/11/2024	7		2 450 €	3 360 €	+37%

En complément, certains éléments sont à prendre en compte dans cette révision tarifaire.

- ⊗ Le planning d'intervention est actuellement rempli jusqu'au 2^e trimestre 2026.
- ⊗ Depuis la hausse tarifaire de 200 € à 350 € en mars 2024, le nombre de conventions signées a chuté de 40 %.
- ⊗ Les recettes prévisionnelles 2025 (sans subvention hypothétique du Département) sont estimées comme suit :
 - 210 498 €, si aucune augmentation tarifaire n'est appliquée sur les conventions déjà signées ;
 - 291 722 €, si le tarif de 2024 à 350 € est appliqué sur les conventions signées à 200 € ;
 - 345 967 €, si un nouveau tarif à 480 € est appliqué sur les conventions signées à 200 € et 350 €.

Par ailleurs, le tarif du diagnostic préalable réalisé en amont du devis (forfait de 200 €) n'a pas été augmenté depuis 2021. Pourtant, il s'agit d'un véritable audit

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 034-283400521-20250320-2025_D_009-DE

S²LO

des archives des collectivités et un premier outil d'aide à leur gestion. C'est pourquoi, il est proposé de passer le tarif du diagnostic à 350 €.

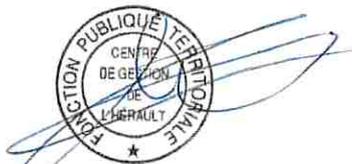
Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, les nouveaux tarifs d'intervention de la mission archives à compter d'avril 2025, ainsi que les conventions afférentes.

Fait à Montpellier,

Le 20 / Mars / 2025.

Pour le président du CDG 34,



Éliette CHARPENTIER
Vice-présidente déléguée du CDG34

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 21 / 03 / 2025 et de sa publication le 21 / 03 / 2025.